



Note d'aide à la décision sur les Systèmes d'Elevage Mobiles (SEM) en Afrique de l'Ouest et au Sahel (AOS)

Numéro 1

Octobre 2023-Mai 2024

1. Introduction

L'élevage des ruminants en Afrique de l'Ouest et au Sahel est dominé par des systèmes pastoraux et agropastoraux caractérisés par des déplacements plus ou moins de longues distances et durées des animaux et des bergers. Ces mouvements sont amplifiés par les effets de deux phénomènes : les changements climatiques et l'insécurité qui touchent indistinctement les pays sahéliens et côtiers.

Les analyses de la présente note s'appuient sur les résultats de la concertation organisée avec les représentants de quatorze (14) pays, des institutions régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et des Organisations des éleveurs sur la période d'octobre 2023 à mai 2024.

Des échanges avec ces acteurs, il se dégage un certain nombre de constats factuels. La période sous revue est jugée relativement calme et apaisée, bien que marquée par l'accentuation de certains phénomènes qui semblent s'inscrire dans une tendance lourde :

- Une situation fourragère mitigée
- L'amplification des feux de brousse,
- La complexification de la criminalité : vols de bétail et conflits,
- La concentration des animaux et du bétail dans les zones transfrontalières,
- Le développement des cultures fourragères,
- L'amélioration de la contribution du secteur à l'économie locale,
- Le renforcement de la surveillance et le contrôle des maladies animales transfrontalières.

2. Les tendances des phénomènes recensés

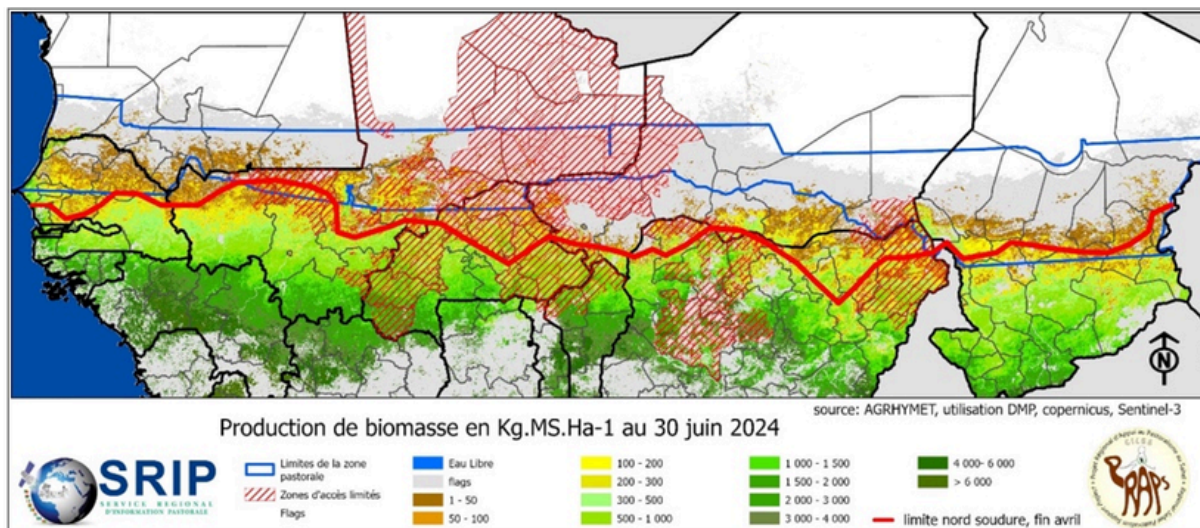
2.1 Une situation fourragère mitigée

Au 30 juin 2024, au Sahel et en Afrique de l'Ouest, la situation pastorale est mitigée. Dans la zone agropastorale des pays sahéliens, on observe une progression du front de végétation. Cependant, dans la partie purement pastorale, les animaux continuent de se nourrir de la masse résiduelle fourragère sur environ 65% de la zone.

La productivité en biomasse est inférieure à la moyenne des 8 dernières années sur près de 80% de la zone pastorale. Néanmoins, par rapport à l'année précédente à la même période, elle est d'environ 55 %. Cela s'explique par le retard enregistré dans l'installation de la saison. Cette période de l'année était aussi difficile pour les animaux. La période de soudure est actuellement à son pic et de nombreuses pertes d'animaux ont déjà été enregistrées en raison des difficultés d'accès aux pâturages. Cependant, les perspectives pluviométriques intéressantes annoncées permettent d'espérer une amélioration de la situation dans les prochaines semaines.

1 Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Gambie, Guinée, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo, Tchad ; (CRSA) et RBM

La situation pastorale du mois de juin semble être aggravée par la crise sécuritaire, d'interdiction et ou de suspension de la transhumance et une baisse significative de la masse fourragère résiduelle et d'eau pour l'abreuvement du bétail qui sont des éléments vitaux pour la survie des animaux. En conséquence, l'embonpoint des animaux varie de médiocre à bon selon les régions.



2.2 L'amplification des feux de brousse

Selon les données présentées par les pays, la région a enregistré au cours de la période d'octobre 2023 à mai 2024, douze mille quatre cent vingt (12 425) cas de feu de brousse qui ont brûlé quinze millions deux cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-quatorze (15 293 174) ha, soit deux cent dix-huit millions deux cent vingt-huit mille, cent cinquante et un (218 228 151) TMS. Ces feux ont occasionné une perte de quatre cent quatre-vingt-trois (483) UBT.

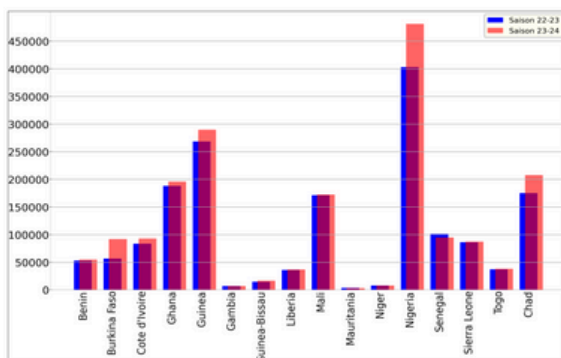
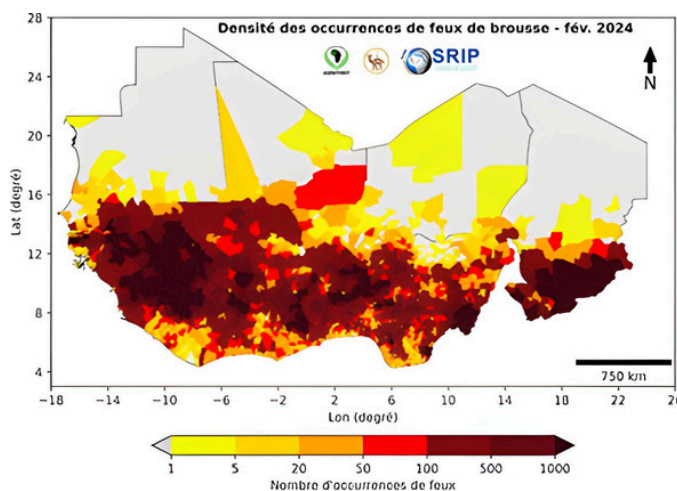


Figure 2. Occurrences des feux par pays pour la saison 2023-2024

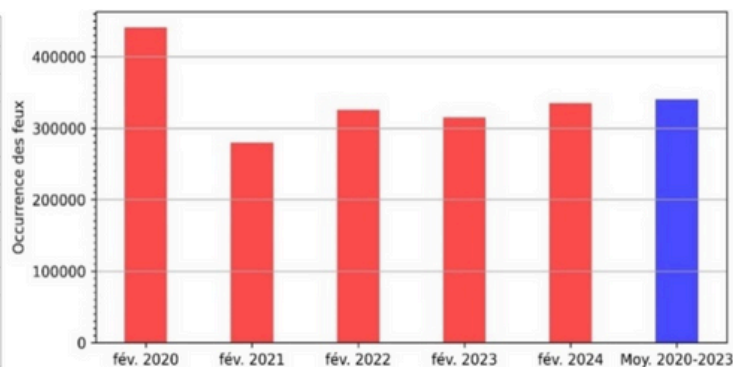


Figure 3. Évolution des occurrences des feux de brousse de février - zone CILSS/CEDEAO



2.3 Un lent essor de la production fourragère

Selon les données fournies par certains pays, la production fourragère au cours de la période sous revue s'élève à deux cent dix-huit millions, deux cent vingt-huit et cent cinquante et un (218 228 151) TMS pour une couverture approximative de cent cinquante millions, trois soixante-six mille et trois cent soixante-seize (150 366 376) UBT. Les superficies emblavées en cultures fourragères étaient de mille cent quarante-huit (1148) ha, largement insuffisantes pour fournir les besoins en fourrage de la région estimés à cinq milliards cinq cent trente trois millions, dix-sept mille cinq cent sept (5 533 017 507) TMS, largement pourvus par les pâturages naturels. Environ vingt et un millions neuf cent quarante-six mille et deux cent cinquante (21 946 250) UBT pourraient être confrontées à une situation difficile d'accès à l'alimentation.

Planche photographique n°3 : Image traduisant un état d'embonpoint défavorable



2.4 La concentration des animaux et du bétail dans les zones transfrontalières

Les effets du changement climatique et de l'insécurité accentuent la mobilité du cheptel et des bergers. Selon les observations faites par le RBM quelques dix-sept millions deux cent cinq (17.205.000) animaux transitent chaque année entre les pays côtiers et sahéliens, dont la majeure partie séjourne pendant parfois plusieurs mois dans les zones transfrontalières, dont certaines abritent des massifs forestiers ou des réserves.

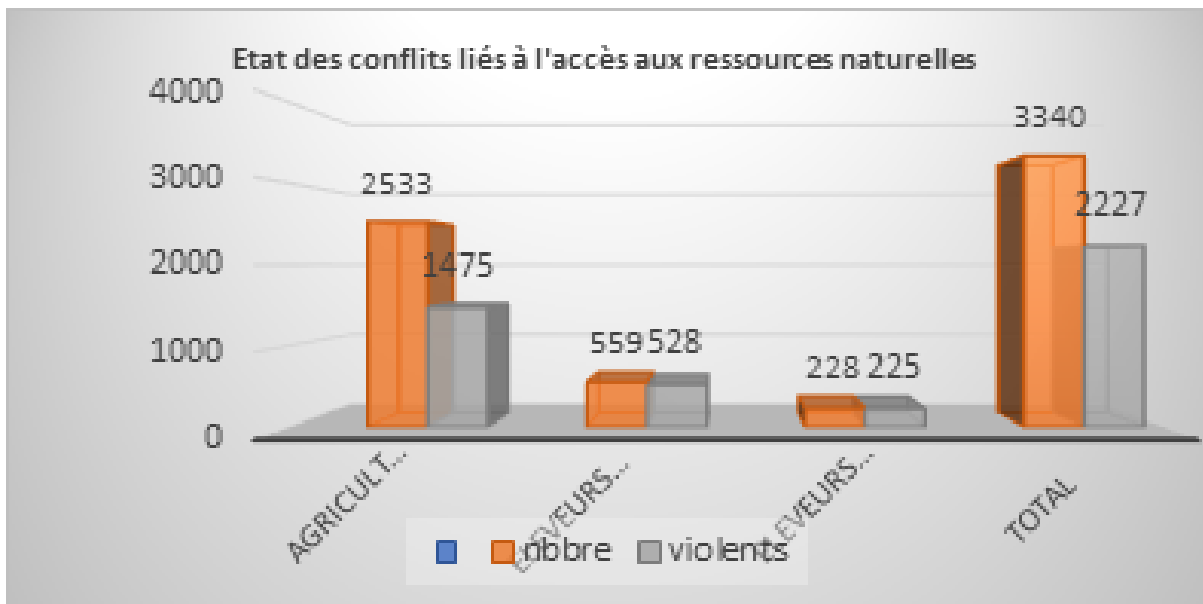


Cette stratégie se développe sur fond de sédentarisation de nombreux troupeaux dans les pays côtiers.



2.5 La complexification de la criminalité : conflits et vols de bétail

La compétition pour l'accès aux ressources naturelles : pâturage, eau et foncier constitue une des causes des conflits qui opposent principalement trois protagonistes, les agriculteurs, les éleveurs et les agents de l'administration. D'octobre 2023 à Juin 2024, il a été recensé trois mille trois cent quarante (3340) cas de conflits ; dont 76% ont opposé les agriculteurs aux éleveurs, 17% les éleveurs entre eux et 7% l'administration aux éleveurs. Environ 67% de ces conflits ont été violents dont plus de 66% résultent des confrontations entre agriculteurs et éleveurs ; 24% entre éleveurs et 10 % entre l'administration et les éleveurs. Ces conflits ont causé 65 victimes humaines et 422 pertes d'animaux. Cependant 885 cas de conflits ont été réglés à l'amiable dont 845 de ceux ayant opposé les agriculteurs aux éleveurs ; 452 devant les instances de conciliation et 181 cas portés devant les tribunaux.



Le Vol du bétail tend à prendre de l'ampleur en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Au cours de la période sous revue, il a été enregistré quelques cent quatre-vingt-quatre mille et quatre cent quatre-vingt-seize (184 496) têtes volées toutes espèces confondues. Ces vols sont perpétrés parfois sur fond de kidnapping de personnes avec demande de rançon. Au cours de cette période, il a été signalé quarante et une (41) personnes kidnappées avec cinquante-neuf millions neuf cent deux mille quatre cent soixante-deux (59 902 462) FCFA de rançon déclarés payés. Le Tchad aurait connu une poussée de cette forme de criminalité au cours des dernières années.

Au cours de la période il a été recensé neuf cent soixante-dix-huit (978) ménages déplacés de forces et huit mille trois cent cinq (8305) ha de terre accaparée.



2.6 Un potentiel économique et social au service des collectivités locales et des États

Au-delà de la contribution des systèmes d'élevage mobile à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels, ils sont sources de revenus pour les États, les collectivités locales et de création d'emplois pour les jeunes (hommes et femmes).

Au plan alimentaire, plus de trois millions cinq cent trente-trois mille et sept cent vingt-sept (3 533 727) tonnes de viande ont été produites au cours de la période. La production de lait s'élève à trois cent trente-huit millions, deux cent quarante-trois mille et cinq cent quatorze (338 243 514) litres dont vingt-huit millions soixante-trois mille six cent soixante-deux (28 063 662) litres, soit 8,2 % ont été transformés.



Les ressources financières générées par la chaîne de commercialisation sont estimées à 246 017 780 032 Fcfa, dont 243 583 359 700 Francs générés par les opérations de commercialisation.

Nature transactions	Recettes
Vente d'animaux	243583359700
Quai	169030000
Aire abattage	2265390332
Total	246017780032

Au plan social, le nombre d'emplois directs générés par la chaîne de valeur bétail et de la viande est évalué à plus 17 millions. Les marchés et les aires d'abattage sont les plus gros pourvoyeurs, avec respectivement, 52,8 % et 41,9 % de contribution.

Emplois créés par les Systèmes d'Elevage Mobile	
Équipement pastoral	Nombre d'emplois créés
Marchés à bétail	8 988 150
Quais d'embarquement	480 380
Aire d'abatage	7 133 006
Banques d'aliments bétail	168 963
Laiterie	132 300
Unité de fabrication d'aliments à bétail	157 810
Pharmacies vétérinaires	6 452
Dépôts pharmaceutiques	45
Services vétérinaires de proximité	1 586
Totaux	17 068 692

2.7 La réglementation de la transhumance

Depuis l'adoption de la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO, (Abuja, 30-31 Octobre 1998) et du Règlement C/REG.3/01/03 de la CEDEAO relatif à la mise en œuvre de la réglementation de la transhumance transfrontalière lors du Conseil des ministres du 26 au 28 /01/2003 à Dakar, la région foisonne d'un arsenal juridique et réglementaire. Cet arsenal a été complété en Juillet 2024 par la validation par les Ministres en charge de l'élevage et de l'agriculture de la stratégie régionale pour le développement des élevages et la sécurisation des systèmes pastoraux en Afrique de l'Ouest.

2.8 Surveillance et contrôle des maladies transfrontalières

Les actions de surveillance et de contrôle des maladies animales butent encore à de nombreux obstacles. Selon les données fournies par les pays et validées par le Centre Régional de Santé Animale, les taux de prévalence des maladies animales sont relativement élevés, situant à 37,40% pour la PPR ; 24,56% pour la FA ; 35,90% pour la PPCB ; 15,90 % pour le charbon bactérien ; 35% la Rage et 0,20% pour la Maladie de New Castle.

Le taux de couverture vaccinale varie entre 12,33 % pour les petits ruminants (42 960 409 têtes vaccinées sur un cheptel de 348 447 666 têtes) et de 26,45% pour les gros ruminants (24 276 387 de têtes vaccinées sur un cheptel de 91 772 715 têtes).

Le CRSA mise sur le déploiement de la stratégie « UNE SEULE SANTE » pour améliorer la surveillance et le contrôle des maladies animales.



3. Enseignements et recommandations

Les systèmes pastoraux et agropastoraux restent dynamiques comme en témoigne la relative bonne tenue du cheptel. Ce dernier totalise, selon les données des États : 614 779 723 têtes, dont 598 533 080 ruminants (131 121 301 Gros ruminants, 439 639 208 petits ruminants), 8 521 128 Asins, 4 709 729 Équins, 14 541 714 Camelins et 16 246 643 de porcins.

Ils jouent un rôle de plus en plus important dans la densification des économies locales (intégration des systèmes de production, des marchés, des communautés, sécurité alimentaire et nutritionnelle, revenus et emplois). Mais il est confronté à quatre défis existentiels : les changements climatiques, l'avancée des fronts agricoles, l'insécurité des biens et des personnes et la récurrence des maladies animales transfrontalières. Il doit aussi faire face à deux autres phénomènes tentaculaires : le vol de bétail et les kidnappings de personnes avec demande de rançon.

Des constats établis, les acteurs réunis ont formulé des recommandations dont les principales sont énumérées ci-dessous :

1. A l'endroit de OIG (CEDEAO, UEMOA, CILSS)

- Renforcer le contrôle et la surveillance des maladies animales en s'appuyant sur le principe de « ONE HEALTH » ou « UNE SEULE SANTE » pour mieux prendre en compte les préoccupations de santé des populations humaines, animalières et celle de l'écosystème ;
- Intégrer les données et informations collectées dans le cadre de l'OSEMAOS dans la Plate forme "Bibliothèque numérique" du Système Régional d'Information Pastorale du centre AGRHYMET.

2. A l'endroit des États :

- Prendre des dispositions nécessaires pour mener des actions pour prévenir les feux de brousse à travers la réalisation de bandes par feux ;
- Rendre disponibles les stocks d'aliments bétail aussi bien dans les pays sahéliens que dans ceux de la Côte ;
- Intensifier les campagnes de vaccination des animaux contre les maladies prioritaires identifiées et transfrontalières ;
- Amorcer la mise en œuvre de la stratégie d'identification des animaux,

3. A l'endroit des collectivités territoriales :

Intensifier la sécurisation des couloirs de passage à travers des actions de matérialisation et de balisage ;

4. A l'endroit des OP/OPR :

- Documenter le phénomène de vols du bétail et sensibiliser les éleveurs à intensifier l'identification et le marquage des animaux ;
- Renforcer les actions de sensibilisation, de dialogue pour une meilleure prévention et gestion des conflits liés à la compétition pour l'accès aux ressources naturelles.

Contacts

Dr Issa Garba, CILSS

Mail : issa.garba@cilss.int

M. Moussa Assoumane, CILSS

Mail : moussa.assoumane@cilss.int

Dr Biogoura Soulé, CEDEAO

Mail : soule.bio.ecowas@gmail.com

M. Sidy Ndiaye, UEMOA

Mail : sindiaye@uemoa.int



Document produit avec l'appui de :

